



CATALOGUE Services Et Formations

CR DISTRIBUTION
Au Service d'une Apiculture Performante

Présentation de l'entreprise CR DISTRIBUTION

Depuis près de deux siècles au service de l'agriculture, l'entreprise a constamment cultivé l'esprit de service en s'adaptant aux progrès techniques et à l'évolution des marchés.



L'agriculture actuelle et celle de demain sont amenées à combiner performances agronomique, économique et environnementale, le tout dans un contexte climatique et sociétal changeant.

Nos missions sont de vous accompagner dans ce défi en vous proposant des solutions innovantes et performantes pour l'ensemble de nos gammes de compétences et produits.

Nos services pour vous :

- Apport de conseils techniques et assistance aux choix de stratégies commerciales,
- Accompagnement à la valorisation des pratiques via une offre de formation et certification (HVE, certificat individuel),
- Complément de réseau pour les fournisseurs ne pouvant couvrir certains segments de marché,
- Plateforme de redistribution grâce à une forte capacité de stockage aux normes élevées.

CR DISTRIBUTION : services et formations

Spécialiste de la mise en marché d'agrofouritures, solutions de biocontrôle et biostimulants, CR DISTRIBUTION vous accompagne depuis 2019 dans le domaine de la formation et de la certification grâce à la mise en place de son pôle Services Et Formations.

CR DISTRIBUTION est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75331193333 auprès de la préfète de la région Nouvelle Aquitaine et habilité par la DGER depuis 2020 sous le numéro 001111 pour la délivrance du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques (ex. Certiphyto).

A travers un suivi personnalisé et en collaboration avec les acteurs de la distribution, CR DISTRIBUTION accompagne les exploitations pour la valorisation de leur travail. Ce support s'étend sur les volets réglementaires (santé et sécurité), techniques et environnementaux.

Nos formations sont accessibles à toutes personnes en situation de handicap (PSH). En cas de besoin spécifique prendre contact avec notre référente Gaëlle BERNADOT.

Coordonnées ci-après :

Gaëlle BERNADOT

07 57 44 07 18

gbernadot@cr-distribution.fr



— NOUVEAUTÉ —

Formations à distance

Nos formations vous sont désormais proposées en présentiel ET EN DISTANCIEL via une plateforme dédiée !



Sommaire

Nos formations pour l'obtention du Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques.....7

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en initial	
<i>Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</i>	8
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en renouvellement	
<i>Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</i>	9
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en initial	
<i>Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques, produits professionnels et/ou grand public</i>	10
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en renouvellement	
<i>Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques,</i>	11
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en initial	
<i>Décideur non soumis à agrément</i>	12
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en renouvellement	
<i>Décideur non soumis à agrément</i>	13
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en initial	
<i>Décideur soumis à agrément</i>	14
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en renouvellement	
<i>Décideur soumis à agrément</i>	15
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en initial	
<i>Opérateur</i>	16
Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP «Certiphyto» en renouvellement	
<i>Opérateur</i>	17

Certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels : CERTIBIOCIDE.....18

Certificat Individuel de Produits biocides «Certibiocide» en initial	19
Certificat Individuel de Produits biocides «Certibiocide» en renouvellement.....	20

Nos formations complémentaires.....21

Conduire une exploitation vers la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)	22
Mise en réserve en cultures pérennes	23
Biocontrôle : réglementation et intérêts agronomiques	24
Biostimulants : réglementation et intérêts agronomiques	25
Gel : fonctionnement, risques et solutions techniques	26

Un service diplômant.....27

TEST seul direct / QCM CIPP (ex. Certiphyto) en individuel ou en collectif	28
--	----

Annexes.....29

Nos responsables de formations	29
Votre parcours de formation	30
Taux de satisfaction / respect des mesures d'hygiène et de sécurité	31
Grille tarifaire	32
Conditions Générales de Ventes	33

-CIPP*

CR DISTRIBUTION propose des formations permettant d'obtenir les certificats obligatoires pour le conseil, la vente, l'achat, l'application des produits phytopharmaceutiques.

Ces formations permettent d'obtenir tous les CIPP (ou ex. Certiphyto) dans toutes les catégories existantes (Conseil, Mise en vente, DENSA, DESA, Opérateur).

Enfin, elles s'adressent à tous(tes) les professionnels(les) quels que soient leur fonction, leur statut et leur secteur d'activité.



FORMATION CERTIFICAT INDIVIDUEL (ANCIEN « CERTIPHYTO ») 3 VOIES D'ACCÈS

↓
PARTICIPER À UNE
FORMATION

↓
RÉUSSIR UN TEST DE
CONNAISSANCE

↓
DÉTENIR UN DES
DIPLOMES REQUIS
DEPUIS MOINS DE 5
ANS

*Abréviation : Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques = CIPP = Ancien «certiphyto».

- Notre offre

Plusieurs catégories en fonction de votre activité

CONSEIL / Vous êtes conseiller :

- Certificat individuel pour l'activité « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »

VENTE / Vous êtes vendeur :

- Certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, ventes des produits phytopharmaceutiques »

DECIDEUR SOUMIS / Vous êtes décideur en entreprise soumise à agrément :

- Certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques »

DECIDEUR NON SOUMIS / Vous êtes décideur en entreprise nous soumise à agrément :

- Certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques »

OPERATEUR / Vous êtes opérateur :

- Certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques »

Cette offre de formations se base sur des délais d'accès aux formations précis, à savoir :

- Pour les formations en présentiel ou en distanciel : 15 jours au minimum et 2 mois au maximum
- Pour les QCM en distanciel : 15 jours au minimum et 1 mois au maximum
- Pour l'accompagnement à la certification : rendez-vous dans les 3 semaines.



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

La certification QUALIOPi a été validée au titre de la catégorie : « Actions de formation »



***Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP « Certiphyto » en initial
« Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».***

Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Conseillers, techniciens, consultants indépendants, toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Objectifs : Obtenir le primo certificat individuel afin de pouvoir conseiller et préconiser l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Prérequis : Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 4 jours

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation
Tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation finale d'1h composé de 30 questions.

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP
« Certiphyto » en renouvellement
« Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».



Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Conseillers, techniciens, consultants indépendants, toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Objectifs : Obtenir le renouvellement du certificat individuel afin de pouvoir conseiller et préconiser l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Prérequis : Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 2 jours

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

**Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP
« Certiphyto » en initial catégorie « Vente, mise en vente des
produits phytopharmaceutiques » produits professionnels
et/ou grand public.**



Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Magasiniers, distributeurs, vendeurs aux professionnels et/ou grands publics

Objectifs : Obtenir son primo certificat permettant la vente des produits.

Prérequis : Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 3 jours

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation
Tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation finale d'1h composé de 30 questions.

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP
« Certiphyto » en renouvellement catégorie « Vente, mise en vente des produits phytopharmaceutiques » produits professionnels et/ou grand public.



Ce certificat permet de conseiller et prescrire, conformément aux référentiels d'agrément d'entreprise, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Magasiniers, distributeurs, vendeurs aux professionnels et/ou grands publics

Objectifs : Renouveler son CIPP permettant la vente des produits

Prérequis : Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance).

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 1 jour

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques
CIPP « Certiphyto » en initial « Décideur non soumis à agrément ».



Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser ces produits.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Décideur en exploitation agricole, décideur en travaux et services, collectivités territoriales.

Objectifs : Obtenir son CIPP. Document nominatif qui atteste de connaissances suffisantes pour définir et utiliser des produits phytopharmaceutiques.

Prérequis : Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 2 jours

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation
 3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation finale d'1h composé de 30 questions.

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

RS5655

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5655/>

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP « Certiphyto » en renouvellement « Décideur non soumis à agrément ».



Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser ces produits.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Décideur en exploitation agricole, décideur en travaux et services, collectivités territoriales.

Objectifs : Renouveler son CIPP. Perfectionnement des connaissances afin de pouvoir renouveler son certificat individuel.

Prérequis : Ne pas avoir fait plus de 14h de formations labellisées Ecophyto : sinon nous consulter. Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 1 jour

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP
 « Certiphyto » en initial « Décideur soumis à agrément ».



Ce certificat permet à l'opérateur de produits phytosanitaires d'utiliser les produits dans le but de les appliquer (préparation des produits, remplissage de l'appareil qui servira à appliquer).

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Opérateur en exploitation agricole, opérateur en travaux et services, collectivités territoriales.

Objectifs : Obtenir le primo certificat permettant l'utilisation des produits.

Prérequis : Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 3 jours

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation
 3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation finale d'1h composé de 30 questions.

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP « Certiphyto » en renouvellement « Décideur soumis à agrément ».



Ce certificat permet d'acheter, de manipuler et d'utiliser ces produits.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Décideur en exploitation agricole, décideur en travaux et services, collectivités territoriales.

Objectifs : Renouveler son CIPP. Perfectionnement des connaissances afin de pouvoir renouveler son certificat individuel.

Prérequis : Ne pas avoir fait plus de 14h de formations labellisées Ecophyto : sinon nous consulter. Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 1 jour

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP
 « Certiphyto » en initial « Opérateur ».



Ce certificat permet à l'opérateur de produits phytosanitaires d'utiliser les produits dans le but de les appliquer (préparation des produits, remplissage de l'appareil qui servira à appliquer)

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Opérateur en exploitation agricole, opérateur en travaux et services, collectivités territoriales.

Objectifs : Obtenir le primo certificat permettant l'utilisation des produits.

Prérequis : Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 2 jours

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation
 3 tests d'évaluation intermédiaire collectif et 1 test d'évaluation finale d'1h composé de 30 questions.

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques CIPP « Certiphyto » en renouvellement « Opérateur ».



Ce certificat permet à l'opérateur de produits phytosanitaires d'utiliser les produits dans le but de les appliquer (préparation des produits, remplissage de l'appareil qui servira à appliquer)

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Opérateur en exploitation agricole, opérateur en travaux et services, collectivités territoriales.

Objectifs : Renouveler son certificat individuel.

Prérequis : Détenir son ancien certiphyto (à renouveler 2 à 6 mois avant sa date d'échéance). Exercer une activité en lien avec le CIPP : nous consulter.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 1 jour

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Règlementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

— CERTIBIOCIDES —

Qu'ils soient utilisés par le grand public ou les professionnels, les produits biocides font partie intégrante de notre quotidien. Produits désinfectants, insecticides, produits de lutte contre les rongeurs, produits de protection du bois ou encore peintures anti-salissures pour bateaux, les exemples de la grande variété des produits biocides ne manquent pas.

Ces produits peuvent, par méconnaissance ou via une mauvaise utilisation, porter préjudice à la santé ou à l'environnement et diminuer leur efficacité par l'apparition de résistances. C'est la raison pour laquelle ils font l'objet d'un encadrement réglementaire strict, aux plans européen et national. La réglementation vise à ce que chaque produit biocide mis sur le marché soit véritablement efficace et que les risques qu'il présente soient acceptables.

Le certificat individuel certibiocide s'obtient au terme d'une formation spécifique délivrée dans un centre de formation habilité : ici, CR DISTRIBUTION enregistré auprès du ministère chargé de l'environnement.



Certificat Individuel de produits biocides « Certibiocide » en initial

Le certibiocide est un certificat individuel obligatoire pour les utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides destinés aux professionnels.

Il concerne certains désinfectants (TP2,3 et 4), les produits de protection du bois (TP8), les rodenticides (TP14), les avicides (TP15) les insecticides (TP18) et les produits de lutte contre d'autres vertébrés (TP20). Ce certificat vise à former les personnes concernées par ces produits pour en promouvoir une utilisation raisonnée, durable et sûre pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits biocide.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Toute personne utilisant à titre professionnel ou distribuant certains types de produits biocides.

Objectifs : Obtenir le primo certificat permettant l'utilisation des produits. Réaliser une démarche d'analyse des risques professionnels, évaluer les risques sanitaires, mettre en œuvre des systèmes ou des stratégies de protection alternative, préconiser un traitement adapté, organiser le travail et gérer les équipements, gérer le stockage et la gestion des biocides.

Prérequis : Être en lien avec la vente ou application de produits biocides.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : A partir du 1er Janvier 2024, le certibiocide sera décliné en 3 certibiocides :
Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4) = 1 jour
Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) = 3 jours
Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21) = 1 jour

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CERTIBIOCIDES.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Connaître la réglementation relative aux produits biocides,
- Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement.
- Trouver des techniques alternatives complémentaires aux techniques chimiques. Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

RS6442 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6442/>

RS6440 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6440/>

RS6441 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6441/>

Certificat Individuel de produits biocides « Certibiocide » en renouvellement

Le certibiocide est un certificat individuel obligatoire pour les utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides destinés aux professionnels.

Il concerne certains désinfectants (TP2,3 et 4), les produits de protection du bois (TP8), les rodenticides (TP14), les avicides (TP15) les insecticides (TP18) et les produits de lutte contre d'autres vertébrés (TP20). Ce certificat vise à former les personnes concernées par ces produits pour en promouvoir une utilisation raisonnée, durable et sûre pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits biocide.

Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CERTIBIOCIDES.

Bénéficiaires : Toute personne utilisant à titre professionnel ou distribuant certains types de produits biocides.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Objectifs : Obtenir le renouvellement du certificat permettant l'utilisation des produits. Réaliser une démarche d'analyse des risques professionnels, évaluer les risques sanitaires, mettre en œuvre des systèmes ou des stratégies de protection alternative, préconiser un traitement adapté, organiser le travail et gérer les équipements, gérer le stockage et la gestion des biocides.

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Prérequis : Détenir son ancien certificat en cours de validité. Détenir un CIPP en cours de validité.

Thématiques abordées :

- Connaître la réglementation relative aux produits biocides,
- Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement.
- Trouver des techniques alternatives complémentaires aux techniques chimiques. Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : A partir du 1er Janvier 2024, le certibiocide sera décliné en 3 certibiocides :
 Certibiocide désinfectants (TP2, 3, 4) = 1 jour
 Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) = 3 jours
 Certibiocide autres produits (TP8, 15, 21) = 1 jour

Type de diplôme : Certifiant

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

RS6442 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6442/>
 RS6440 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6440/>
 RS6441 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6441/>

— FORMATIONS — complémentaires



Conduire une exploitation vers la certification HVE

Face à la demande sociétale pour des démarches plus respectueuses de l'environnement, la certification HVE apparaît comme la certification incontournable pour valoriser par un logo votre exploitation Agricole ; environnementalement, économiquement, socialement. L'objectif de la formation est de maîtriser la notion de certification environnementale des exploitations agricoles et les critères d'évaluation pour l'obtention de la Haute Valeur Environnementale.



Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Décideur en exploitation agricole, technicien conseiller en exploitation agricole

Objectifs : Obtenir une certification environnementale.

Prérequis : Exercer une activité dans une exploitation agricole : nous consulter. Avoir la volonté de s'engager dans une certification environnementale (pas d'équivalence avec la certification AB). Préparer la liste des documents demandés avant la prise du premier rendez-vous.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 1 jour

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance de la certification HVE.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...)
- Exercices individuels et/ou en sous-groupe et mise en situation
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Diagnostic réglementaire de l'exploitation agricole (tableau 1) ou équivalence du niveau 2
- Evaluation par des indicateurs (grille 1)
- Engagement dans la certification environnementale HVE

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

MER

Mise en réserve en cultures pérennes

Cette formation permet à l'exploitant agricole d'améliorer la maîtrise de la fertilisation dans la gestion culturale de la vigne.



Responsable de formation : Doriane GAUDFRIN

Bénéficiaires : Exploitants agricoles en cultures pérennes, techniciens conseillers en exploitation agricole.

Objectifs : Maîtriser le principe général de mise en réserve, interpréter l'analyse de sarments, et intégrer dans la conduite de la vigne une réflexion sur les mises en réserves.

Prérequis : Justifier de son activité sur une exploitation agricole en culture pérenne.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 2 demies journées de 3h30 chacune.

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins. Si réalisation en hiver, la formation sera couplée à une analyse.

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé dans la mise en réserve en cultures pérennes.

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Réalisation d'analyse de sarments sur chaque exploitation et interprétation de chaque analyse.
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Fertilisation de la vigne et gestion des stress abiotiques, mise en réserve (cas pratique)
- Interprétation des analyses de mises en réserves apportées par les bénéficiaires en lien avec les pratiques agricoles de chacun.

Type de diplôme : Aucun

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

BIOCONTRÔLE

Biocontrôle : réglementation et intérêts agronomiques



Responsable de formation : Doriane GAUDFRIN **Intervenant :** Formateur avec expérience.

Bénéficiaires : Exploitants agricoles, techniciens, prestataires expérimentaux

Objectifs : Maîtriser la réglementation de mise en marché des produits de biocontrôle, maîtriser la définition d'un produit de biocontrôle, maîtriser les intérêts agronomiques et les limites d'un produit de biocontrôle à travers des exemples. Réfléchir à l'intégration de produits de biocontrôle dans les programmes de protection des plantes.

Prérequis : Justifier de son activité dans la filière agricole.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 1 journée

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins.

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Exemple de produits de biocontrôle avec des résultats d'essais
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Thématiques abordées :

- Réglementation
- Intérêts et limites techniques
- Intégration dans les pratiques culturales

Type de diplôme : Aucun

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

BIOSTIMULANTS

Biostimulants : réglementation et intérêts agronomiques



Responsable de formation : Doriane GAUDFRIN **Intervenant :** Formateur avec expérience.

Bénéficiaires : Exploitants agricoles, techniciens, prestataires expérimentaux

Modalités pédagogiques :

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Exemple de produits biostimulants avec des résultats d'essais
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Objectifs : Maîtriser la réglementation de mise en marché des produits biostimulants, maîtriser la définition d'un biostimulant, maîtriser les rôles agronomiques d'un produit biostimulant à travers des exemples. Réfléchir à l'intégration de produits biostimulants dans les pratiques culturales.

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Prérequis : Justifier de son activité dans la filière agricole.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Thématiques abordées :

- Réglementation
- Intérêts et limites techniques
- Intégration dans les pratiques culturales

Durée de la formation : 1 journée

Type de diplôme : Aucun

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins.

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

GEL

Gel : fonctionnement, risques et solutions techniques

Cette formation permet à l'exploitant agricole de comprendre le risque du gel, maîtriser les facteurs et connaître les solutions existantes.



Responsable de formation : Doriane GAUDFRIN

Intervenant : Formateur avec expérience.

Bénéficiaires : Exploitants agricoles, techniciens

Modalités pédagogiques :

Objectifs : Comprendre le risque du gel à partir d'une approche thermodynamique simplifiée. Maîtriser les facteurs à risques face au gel et connaître les solutions existantes pour protéger les cultures faces au gel.

- Formation animée par un support powerpoint (vidéos, image, article...). Elle est participative en lien avec les expériences et les pratiques des participants.
- Remise d'un livret de formation
- Remise d'un support numérique synthétique

Prérequis : Justifier de son activité dans la filière agricole.

Modalités d'évaluation :

QCM pré formation et post formation

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Thématiques abordées :

- Compréhension thermodynamique du gel,
- Paramètres cultureux et risque de gel
- Solutions techniques face au gel

Durée de la formation : 1 journée

Type de diplôme : Aucun

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins.

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

-UN SERVICE — diplômant



Test seul direct : QCM CIPP (ex. certiphyto) en individuel ou en collectif

Il ne s'agit pas d'une formation. Le bénéficiaire passe un QCM pour évaluer ses connaissances et valider ses acquis.



Responsable de formation : Gaëlle BERNADOT

Bénéficiaires : Conseillers, vendeurs, décideur en entreprise soumise à agrément, décideur en entreprise non soumise à agrément, opérateur

Objectifs : Obtention du CIPP à la suite d'un test seul réglementaire de 30 questions. Niveau général et toutes filières. Validation des connaissances par un QCM seul.

Prérequis : Diplôme supérieur à 5 ans. Si inférieur à 5 ans, nous consulter. Exercer une activité en lien avec le CIPP. En renouvellement ou en initial. Détenir son ancien certificat en cours de validité. Détenir un CIPP en cours de validité.

Modalités d'accès : Nous consulter selon la catégorie souhaitée. Possibilité de nous appeler au 05 56 20 56 27 ou au 07 57 44 07 18. Vous pouvez également nous écrire un email à formation@cr-distribution.fr.

Durée de la formation : 1h30 - durée réglementaire

Date et lieu de la formation : Selon vos besoins.

Effectif : De 8 à 15 bénéficiaires par session

Tarif et financement : Nous consulter, sur devis

Intervenant : Formateur avec expérience, spécialisé et formé pour la délivrance du CIPP avec remise à jour des connaissances annuelles.

Modalités pédagogiques :
QCM réalisé sur une tablette tactile avec une connexion en clé 4G sur le site officiel du Ministère. Corrigé et délivrance du CIPP à la fin du QCM.

Modalités d'évaluation :
Bordereau du score officiel.

Thématiques abordées :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert ou public
- Réduire l'usage, méthodes alternatives

Type de diplôme : Certifiant

Type de formation : Inter-entreprise ou intra-entreprise

-ANNEXES-

nos formatrices



« Après 10 ans d'expérience pour le développement de services auprès de la force commerciale d'un négoce et en direct chez les exploitants agricoles, je partage dorénavant mon expertise et donne les clés pour contribuer au développement d'une agriculture de progrès ».

Retour sur ses expériences :

De 2003 à 2007 : Chargée de mission pour le Ministère de l'Agriculture :

- Organisation et animation de journées réglementaires et techniques
- Sensibilisation des différents acteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement.

De 2008 à 2019, Responsable Services Environnement :

- Développement d'un département « Santé / Sécurité / Environnement » en appui des conseillers terrain.
- Création d'un service formation dédié aux exploitants agricoles.

Ses missions : accompagnement et conseil vers l'agriculture dite de triple performance : solutions environnementales, formation sur la santé et la sécurité des exploitants, évaluation technique et économique, solutions alternatives.

Depuis 2019, Gaëlle évolue au sein de la société CR DISTRIBUTION pour développer le département : formation agricole et accompagnement vers la certification des exploitations agricoles.



« Après deux riches expériences dans le domaine de la phytopathologie et la gestion de projets grandes cultures chez SYNGENTA, j'ai rejoint l'entreprise CR DISTRIBUTION en Février 2024 pour apporter mes connaissances techniques et y développer la mise en place d'essais notamment. Je partage aussi mes compétences sur la partie formations biostimulants, biocontrôle, HVE, gel et MER en soutien de Gaëlle ».

De 2020 à 2021 : Assistante ingénieure en phytopathologie

- Mise en oeuvre de différentes techniques d'isolement à partir de tissus végétaux et mise en place d'expérimentations en serre et champs.

De 2021 à Janvier 2024 : Coordinatrice projets grandes cultures

- Création, validation de protocoles et innovation
- Organisation essais et management scientifique de projets

Votre parcours de formation



VOUS INSCRIRE

En ligne

Vous pouvez directement nous contacter via notre site internet : www.cr-distribution.fr en remplissant notre formulaire de contact dans l'onglet : « Formations »

En joignant directement notre formatrice Madame Gaëlle BERNADOT au 07 57 44 07 18 ou en contactant notre équipe au 05 56 20 56 27.

Via nos partenaires

En vous rapprochant directement de votre négoce ou de votre coopérative directement.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée en retour. Puis, vous serez rappelé directement par notre formatrice.



VOTRE CONVOCATION

Envoi du tableau d'inscription

Un tableau d'inscription vous sera envoyé par mail ; tous les champs seront à renseigner afin de finaliser votre dossier d'inscription.

Envoi de la convocation et de la convention

Envoi de la convocation (horaires, lieu, plan d'accès, informations spécifiques...) et de la convention par courriel et par courrier au plus tard 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation à chacun des bénéficiaires ou au responsable de formation.

La convention sera à nous retourner signée ainsi qu'une copie recto / verso de votre carte d'identité et la copie (si non initiale) de votre certiphyto.



PENDANT VOTRE FORMATION

Locaux

Le lieu de la formation sera à définir en amont ensemble directement
Salle disponible : CR DISTRIBUTION. 15 postes disponibles.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Nous pouvons accueillir les personnes à mobilité réduite ; une salle en fonction de l'exigence sera réservée pour la formation.

Hébergement

Une liste d'hébergement vous sera communiquée si vous avez besoin de trouver un logement lors de votre formation.
Une confirmation d'inscription vous sera adressée en retour. Puis, vous serez rappelé directement par notre formatrice.

Déjeuners

Le lieu pour déjeuner sera défini en amont. Les repas sont à la charge du bénéficiaire.

Nombre de participants

Il est défini en fonction des données récoltées au moment de l'inscription. Maximum 15 bénéficiaires par session.

Evaluation

Évaluation des acquis tout au long de la formation par des questionnaires de pré et post formation. Divers exercices en groupe ou individuel seront également proposés.

Évaluation collective et individuelle.

Horaires

Les horaires sont précisés sur la convocation ainsi que la convention.

Horaires quotidiens et de clôture aménagés en accord avec le groupe, en fonction des contraintes de chacun, tout en respectant la durée totale du stage (conformément au programme).

Documentation

Un livret de formation complet et spécifique à la formation est délivré à chaque participant.



SUIVI POST FORMATION

Démarche en ligne

Prestation pour la réalisation de la démarche en ligne sur servicepublic.fr pour la délivrance du CIPP.

Attestations

Une attestation de présence est adressée à chaque bénéficiaire en fin de formation.

Bordereau de score

Un bordereau de score est remis à tous les bénéficiaires ayant passé un test QCM avec succès.

Qualité

À l'issue de la formation, remise d'un questionnaire de satisfaction et d'évaluation de la formation. Toute remarque est prise en compte et nous aide à améliorer notre offre de service.

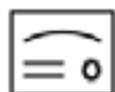
Support technique après votre formation

Un point complémentaire à éclaircir : envoyez votre question à formation@cr-distribution.fr

Taux de satisfaction

Respect des mesures d'hygiène et de sécurité

Retrouvez ci-dessous le taux de réussite et de satisfaction en formation pour l'obtention des certificats individuels.



98 % de nos bénéficiaires sont très satisfaits des formations dispensées



100 % de réussite au test CIPP primo certificat



100 % de nos bénéficiaires recommandent notre organisme de formation



RESPECT DES MESURES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Il appartient aux formateurs d'encadrer les bénéficiaires de la formation et de compléter aussi fréquemment que nécessaire l'information des bénéficiaires en matière de sécurité applicable à l'accomplissement des stages qu'il anime et de contrôler le respect de ces consignes.

Tout bénéficiaire a alors le devoir de signaler immédiatement au formateur ou à la direction de l'établissement les mesures urgentes à mettre en œuvre pour faire cesser tout danger.

Tout formateur a le devoir de refuser sur le lieu de stage toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité et refusant de s'y conformer après notification de ce formateur.

Grille tarifaire

Merci de nous consulter pour une prise en charge par des fonds de formations et éventuellement CR DISTRIBUTION certifié QUALIOPi depuis Septembre 2020

FORMATION (groupe de 8 personnes mini / 15 personnes maxi)	Prix final € HT / bénéficiaire / jour
Journée de formation AVEC prise en charge par les organismes collecteurs de fonds de formations	GRATUIT *sous réserve d'éligibilité aux aides
Journée de formation SANS prise en charge par les organismes collecteurs de fonds de formations	350€ HT
Journée de prestation « module de formation personnalisée »	Nous consulter
QCM	Nous consulter
Autres prestations type « accompagnement »	Nous consulter

-CGV-

conditions de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions d'accompagnement vers une certification, de formation professionnelle interentreprises ou intra-entreprises, ou autre prestation de conseil organisées par CR DISTRIBUTION. Toute prestation implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions réputées connues de celui-ci et auxquelles il ne peut opposer aucune clause qui n'aurait pas fait l'objet de notre part d'une acceptation expresse et écrite. Si l'une quelconque des clauses de ces conditions générales ou des dérogations se révélait nulle pour quelque motif que ce soit, seules la ou les clauses en cause seraient réputées non écrites, la convention étant maintenue intégralement pour tous ses autres effets. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des C.G.V. Sauf dérogation formelle et expresse de CR DISTRIBUTION, ces conditions prévoient sur tout autre document du bénéficiaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site internet www.cr-distribution.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle interentreprises ou intra-entreprises dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

2. INSCRIPTION

2.1 L'inscription à une formation doit faire l'objet d'une demande écrite, avec la validation du devis signé par l'organisme du (des) bénéficiaire(s), et le renvoi du bulletin d'inscription valant contrat.

2.2 La demande d'inscription doit comporter :

- Le titre de l'action de formation
- Les dates de la session
- Le lieu de la session
- Les nom(s) et prénom(s) du ou des bénéficiaire(s)
- L'adresse mentionnant le CP, ainsi que la ville du ou des bénéficiaire(s),
- Le numéro de téléphone et l'adresse email du ou des bénéficiaire(s)
- La date de naissance, le CP de naissance ainsi que la ville de naissance,
- L'intitulé du diplôme et la date d'obtention du ou des participant(s),
- La catégorie du 1er Certificat et sa date de fin de validité du ou des bénéficiaire(s),
- Le cachet de l'entreprise précédé de la signature.

2.3 Pour être prise en compte, la demande d'inscription mentionnée ci-dessus doit être complète.

2.4 Pour les « contributeurs(trices) » à des fonds de formation ils seront financés par leur organisme de cotisation selon les modalités fixées. Dans le cas où l'organisme cotisant les fonds de formation ne prendra pas en charge les frais de formation, le bénéficiaire devra s'acquitter d'une contribution couvrant les/la formation(s) auprès de l'organisme de formation et stipulé dans un devis signé.

2.5 L'inscription peut faire l'objet d'une demande de chèque de caution qui pourra être encaissée en cas d'absence totale ou partielle du bénéficiaire.

3. CONVOCATION - JUSTIFICATIONS D'INSCRIPTION

3.1 Pour les actions de formation interentreprises, une convocation nominative ainsi qu'une convention, sont envoyées au plus tard 10 jours avant le démarrage de la session de formation. Sauf indication contraire lors de l'inscription, ces documents sont envoyés par courrier ainsi que par email à l'adresse de chacun du ou des bénéficiaire(s).

3.2 Pour les actions de formation intra-entreprises, une convocation accompagnée d'une convention sont envoyées à l'adresse de l'organisme.

3.3 A l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat, bordereau de score...) sont adressés à chaque bénéficiaire et envoyées par courrier et par courriel à l'adresse personnelle du ou des bénéficiaire(s).

4. MODALITES DE LA FORMATION

CR DISTRIBUTION est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site internet sur les documents de communication. Les formations peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les formations intras peuvent être assurées dans les locaux du bénéficiaire et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard). Les bénéficiaires d'une prestation sont tenus de respecter le règlement intérieur du site. Nous nous réservons le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout bénéficiaire de prestation dont le comportement gênerait le bon déroulement de l'intervention et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

CR DISTRIBUTION ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au bénéficiaire, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies n'engagent en aucun cas CR DISTRIBUTION sur leur exhaustivité, il est précisé en tant que de besoin que CR DISTRIBUTION n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la prestation.

5. PRIX

5.1 Le prix, hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le devis en vigueur au moment de l'inscription. La TVA, au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du client.

5.2 Le prix comprend :

- Les frais de formation, accompagnement,
- La documentation prévue sur le devis,
- Les frais de déplacements, hébergement

5.3 Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

6. PAIEMENT

Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande. Sauf conventions contraires, le paiement du solde de la facture doit être réglé le jour de la livraison. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalité de retard. Le taux applicable est le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Le non paiement d'une échéance entraîne de plein droit la suppression des facilités de paiement éventuellement accordées par notre société, le solde du prix devenant immédiatement exigible et la déchéance des termes étant acquise immédiatement pour tout en cours. En outre, de convention expresse et si aucun délai n'a été demandé et accordé judiciairement, le non paiement d'une traite à son échéance ou d'une facture après un premier rappel entraîne de plein droit et à titre de clause pénale, une majoration de 15 % du montant principal réclamé, outre les frais judiciaires et intérêts légaux.

7. REPORT - ANNULATION

7.1 CR DISTRIBUTION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une prestation. Dans ce cas, CR DISTRIBUTION en informe l'entreprise dans les plus brefs délais. Au choix de l'entreprise, CR DISTRIBUTION reporte l'inscription à la prochaine date ou rembourse intégralement les sommes perçues. L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

7.2 L'annulation d'une prestation du fait de l'entreprise, notifiée à CR DISTRIBUTION, après commande, hors cause de force majeure, entraîne le règlement de la formation retenue. En cas d'absence, totale ou partielle, d'un ou plusieurs participant(s) à une prestation, la facturation est effectuée au prorata du nombre de participants présents et/ou prorata temporis de leur temps de présence.

8. DROIT A L'IMAGE

Le participant pris en photo pendant la formation autorise l'utilisation de son image, à titre gracieux, pour illustrer des articles sur CR DISTRIBUTION.

9. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, CR DISTRIBUTION et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux.

10. RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Toute commande, demande d'information ou réclamation relative aux CGV devra être formulée par écrit à CR DISTRIBUTION (adresse postale, 71 route du bord de l'eau 33270 BOULIAC, tel: 055620 5242, mail: formation@cr-distribution.fr) qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

11. DONNEES PERSONNELLES

CR DISTRIBUTION prend au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses partenaires et bénéficiaires de prestation et s'engage à mettre en oeuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi informatique et libertés ».

MERCI !

Pour nous questionner sur notre offre de formations
ou pour toutes questions complémentaires :

